|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/555** | Le 13 janvier 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la
Commission d'études 4 des radiocommunications et aux
établissements universitaires de l'UIT-R**

**Objet:**  **Commission d'études 4 des radiocommunications (**Services par satellite**)**

**– Approbation de six Recommandations nouvelles et de six Recommandations révisées**

Dans la Circulaire administrative CAR/322 en date du 12 octobre 2011, six projets de Recommandation nouvelle et six projets de Recommandation révisée ont été présentés pour approbation, conformément à la procédure décrite dans la Résolution UIT‑R 1-5 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 12 janvier 2012.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe
de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur sont attribués.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d’études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l’UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner
les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement
des télécommunications

Annexe

Titre des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1901 Doc. 4/BL/14

Orientations générales concernant les Recommandations UIT-R relatives aux systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite fonctionnant
dans les bandes de fréquences 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz,
1 559-1 610 MHz, 5 000-5 010 MHz et 5 010-5 030 MHz

Recommandation UIT‑R M.1902 Doc. 4/BL/15

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 215-1 300 MHz

Recommandation UIT‑R M.1903 Doc. 4/BL/16

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) et aux récepteurs du service de radionavigation aéronautique fonctionnant dans la bande 1 559-1 610 MHz

Recommandation UIT-R M.1904 Doc. 4/BL/17

Caractéristiques, critères de qualité de fonctionnement et critères de protection applicables aux stations de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers espace) fonctionnant dans les bandes de fréquences 1 164‑1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559‑1 610 MHz

Recommandation UIT-R M.1905 Doc. 4/BL/18

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 164-1 215 MHz

Recommandation UIT-R M.1906 Doc. 4/BL/19

**Caractéristiques et critères de protection des stations spatiales de
réception et caractéristiques des stations terriennes d'émission
du service de radionavigation par satellite (Terre vers espace)
fonctionnant dans la bande 5 000-5 010 MHz**

Recommandation UIT-R M.1854-1 Doc. 4/BL/20

**Utilisation du service mobile par satellite pour les interventions
et les secours en cas de catastrophe**

Recommandation UIT-R BO.1516-1 Doc. 4/BL/21

**Systèmes de télévision numérique multiprogramme utilisés par
des satellites dans la gamme de fréquences 11/12 GHz**

Recommandation UIT-R SNG.770-2 Doc. 4/BL/22

Procédures d'exploitation unifiées applicables aux systèmes numériques
de reportage d'actualités par satellite

Recommandation UIT-R BO.1659-1 Doc. 4/BL/23

**Techniques de compensation de l'affaiblissement dû à la pluie pour
les systèmes du service de radiodiffusion par satellite dans les
bandes de fréquences comprises entre 17,3 GHz et 42,5 GHz**

Recommandation UIT-R SF.675-4 Doc. 4/BL/24

Calcul de la densité maximale de puissance (moyenne dans une bande
de 4 kHz ou 1 MHz) de porteuses à modulation angulaire
et de porteuses numériques

Recommandation UIT-R BO.1776-1 Doc. 4/BL/25

Puissance surfacique maximale pour le service de radiodiffusion par satellite
dans la bande 21,4‑22,0 GHz dans les Régions 1 et 3

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_